



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : FESTIVAL QUAIS DU DÉPART
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028
Autorisation de signature

N°2025_108

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Le Festival Quais du départ a été créé en 2012 par des passionnés de voyages et de cultures du monde. Basé à Lyon à l'origine, c'est en 2022, pour sa 10ème édition, qu'il s'est installé à Brignais. Dans ce cadre, la Ville s'investit auprès de l'Association afin de faire rayonner sa programmation et les valeurs véhiculées grâce à la mise à disposition de locaux, de matériel et de moyens humains.

Chaque année l'Association dresse un bilan qualitatif et quantitatif de son festival annuel afin de mettre en évidence les réussites et les pistes d'amélioration. Le Festival Quais du départ a pour ambition de développer son action dans le contexte territorial en nouant des partenariats forts avec les différentes structures locales.

Afin de renforcer le partenariat entre la Ville et l'association et de définir les moyens mis à disposition, il est proposé d'établir une convention d'objectifs et de moyens qui établit les engagements réciproques des deux parties pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Afin de soutenir l'Association dans la réalisation de ses objectifs, la Ville s'engage à soutenir financièrement le Festival Quais du départ. Pour l'année 2025, une subvention directe de 4 000 € a été attribuée, ainsi qu'une aide indirecte estimée à 5 603,60 € (mise à disposition de locaux, de services, etc.).

Cette convention a été travaillée avec l'Association du Festival Quais du départ afin d'en valider les objectifs. La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association du Festival Quais du Départ telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjointe au Maire déléguée à la culture à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document y afférent
- DIRE qu'un soutien financier pourra être accordé, dans le cadre d'une demande de subvention annuelle

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

